

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2024

DELIBERATION N°1/2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Nombre de  
conseillers : 10**

**Présents : 6**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 6**

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 14 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Virginie CARTON, Mme LABROUSSE, Mme BLANPAIN, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M Christian JAMINAIS, Mme PAVIET, Mme CHABOCHE

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

M le Président indique au Conseil d'Administration qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur. Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Président propose au conseil de désigner Mme Françoise MAILLY Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour. Mme Françoise MAILLY est désignée à l'unanimité.

Mme la Présidente de séance présente le compte administratif 2023 du budget de la Caisse des Ecoles.

Section de fonctionnement :

Recettes = 31 682.00

Dépenses = 28 763.57

Section d'investissement :

Recettes = 0.00

Dépenses = 0.00

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 11 401.48

Résultat reporté investissement + 410.46

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de :

En section de fonctionnement : + 14 319.91

En section d'investissement : + 410.46

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président du conseil d'administration ayant quitté la séance :

- Décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait certifié conforme

M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 4 avril 2024

DELIBERATION N°2/2024  
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

**Nombre de  
conseillers : 10**

**Présents : 7**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 7**

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 14 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Virginie CARTON, Mme LABROUSSE, Mme BLANPAIN, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M Christian JAMINAIS, Mme PAVIET, Mme CHABOCHE

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Caisse des écoles.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2024

DELIBERATION N°3/2024

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

**Nombre de  
conseillers : 10**

**Présents : 7**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 7**

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 14 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Virginie CARTON, Mme LABROUSSE, Mme BLANPAIN, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M Christian JAMINAIS, Mme PAVIET, Mme CHABOCHE

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

Considérant les résultats de clôture du Compte Administratif 2023 :

En section de fonctionnement : + 14 319.91

En section d'investissement : + 410.46

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- De ne pas affecter d'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Pour extrait certifié conforme

M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 4 avril 2024

DELIBERATION N°4/2024  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

**Nombre de  
conseillers : 10**

**Présents : 7**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 7**

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 14 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Virginie CARTON, Mme LABROUSSE, Mme BLANPAIN, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M Christian JAMINAIS, Mme PAVIET, Mme CHABOCHE

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

Suite au vote du compte administratif et à l'affectation des résultats de celui-ci, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2024.

Celui-ci s'équilibre à 12 119.91 € en section de fonctionnement et à 1 110.46 € en section d'investissement.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du budget de la Caisse des Ecoles.

Pour extrait certifié conforme

M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024